

La Gazette de



Bonne année
2014 !

Décembre 2013

- S**
- Edito
 - Horaires d'ouverture de la Mairie
- O**
- Petits Rappels de citoyenneté
 - Procédure reprise concession cimetièrre
- M**
- Centre de loisirs « Eté 2013 »
 - Centre de loisirs « Toussaint 2013 »
- M**
- Cérémonie du 11 novembre
 - Repas des ainés
- M**
- Marché de Noël 2013
- A**
- Bibliothèque de Clairmarais
 - Association « Détente et Amitié »
- I**
- Le saviez-vous ? L'origine du Père-Noël
 - Recensement 2014
- R**
- Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
 - Pêle-mêle photos 2013
- E**
- Notre recette : La bûche de Noël aux fruits
 - Moment détente
 - Le coin des enfants

EDITO



Période pré-électorale oblige, il me revient de rédiger ce petit mot d'ouverture de la Gazette, qui se veut bref et neutre.

Recensement

A partir du 16 janvier et pour une durée d'un mois, la commune procède au recensement de la population pour le compte de l'INSEE.

Cette opération obligatoire a lieu tous les quatre ans, permet de connaître la population et donc cibler les besoins.

J'en serai le coordonnateur communal : chargé d'assurer un soutien logistique à l'agent recenseur, j'organise la campagne locale de communication, la formation et l'encadrement de l'agent recenseur.

L'agent recenseur ne vous est probablement pas inconnu, il s'agit de votre ancien facteur, Monsieur Dominique Emery, qui a l'avantage de bien connaître le territoire. Nous vous demandons de lui réserver un bon accueil.

Inscription sur les listes électorales

Cette inscription ne concerne pas les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans, qui sont inscrits d'office (à l'exception des jeunes qui n'auraient pas été recensés ou qui l'auraient été trop tardivement ou de ceux qui auraient déménagé).

L'inscription sur les listes électorales est possible à tout moment de l'année, mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après révision annuelle des listes électorales). Pour pouvoir voter en 2014, il faut donc s'inscrire avant le 31 décembre 2013.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos proches au nom du Conseil Municipal et du personnel d'excellentes fêtes de fin d'année. J'en profite également pour vous présenter nos vœux les meilleurs pour 2014.

François MERLIER

Horaires Mairie

Les semaines paires

Lundi	9h-12h	14h-17h
Mardi		14h-17h
Mercredi	9h-12h	
Jeudi	9h-12h	
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	

Les semaines impaires

Lundi	9h-12h	14h-17h
Mardi		14h-17h
Mercredi	9h-12h	14h-17h
Jeudi	9h-12h	
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi		

Horaires habituels, sous réserve de modifications exceptionnelles (besoin de service, congés...).

Petits rappels de citoyenneté

TRAVAUX

Vous envisagez d'effectuer des travaux ?

Pour toute demande d'autorisation (Permis de Construire, Déclaration Préalable, ...), la démarche doit toujours être réalisée avant le début des travaux.

Avant d'engager vos travaux, vous êtes dans l'obligation d'attendre une réponse écrite de la mairie.

En cas de non respect, vous pouvez être exposés à des poursuites pénales.

Vous avez un doute sur la nécessité d'une déclaration ou d'un permis de construire, nous sommes là pour vous renseigner.

Au démarrage vous fournissez une déclaration d'ouverture de chantier et dès qu'ils sont terminés une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

En cas d'évolution du projet, une modification doit être faite en mairie. Une visite de conformité peut être réalisée afin de valider la bonne réalisation de vos travaux.

EMMENAGEMENT / DEMENAGEMENT

Bien que cette formalité ne soit pas obligatoire, nous souhaiterions, afin de pouvoir servir au mieux la population, que vous fassiez connaître en mairie votre arrivée ou votre départ de Clairmarais.

A titre d'exemple, cette démarche peut être utile pour alerter les habitants d'une maison isolée inondable ou pour convier un senior au repas traditionnel de fin d'année.

.../...

Petits rappels de citoyenneté



LISTES ELECTORALES

Vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales ?

Si vous souhaitez pouvoir exercer votre droit de vote, venez demander votre inscription en mairie avant le 1er janvier 2013, muni d'une pièce d'identité et d'un document attestant de votre lien à Clairmarais (justificatif de domicile, attestation de résidence de plus de 6 mois, ou inscription au rôle d'une des contributions directes communales pour la 5e année consécutive).



RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire pour les garçons et les filles dès leur 16ème anniversaire.

Cette démarche est à effectuer à la mairie avec le livret de famille.

Une attestation, qui pourra vous être demandée pour les examens scolaires, concours et inscription au permis de conduire, vous sera alors délivrée.

C'est pourquoi, il est conseillé de régulariser la situation le plus tôt possible auprès de la mairie. Le recensement peut être fait par les parents de la personne.



POUBELLES

Pour des raisons évidentes de propreté et d'hygiène, il n'est pas souhaitable que les containers verts et jaunes restent en bordure de voirie après le passage des camions du service Ordures Ménagères de la CASO.

.../...

Petits rappels de citoyenneté

DECHETS VERTS ET FEUX



Les déchets verts (herbes tondues, branchages...) doivent être portés en déchetterie. Les feux de jardins sont interdits.

HORAIRES DE TONTE ET BRICOLAGE



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont tolérés qu'aux horaires suivants :

- de 8h30 à 19h les jours ouvrés
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés



Pour toutes ces démarches et bien d'autres, contacter la mairie :

- par téléphone : 03 21 38 08 61 ou 09 53 94 98 23 (boîte vocale)
- par courriel : mairie.clairmarais@free.fr

Procédure reprise concession cimetière

Le 26/09/2012, des Procès-verbaux de constat d'abandon de concessions ont été dressés.

La liste des concessions concernées est affichée à l'entrée du cimetière et une pancarte est accolée à chacune des sépultures déclarées à l'abandon.

Si vous êtes un membre de la famille des défunts concernés, merci de contacter la mairie.



ETE 2013

Du 08 au 26 juillet, plus d'une trentaine de ch'tis génis robotisés âgés de 6 à 13 ans ont débuté l'ALSH d'été sous un ciel bleu très ensoleillé.

Parachutée sur la planète de la maison du papier d'Esquerdes, la famille cravate est née suite au grand jeu de connaissance « THE FAMILY ».

Réclamant altruisme, rapidité et vivacité, la famille au grand complet a fait la découverte d'une nouvelle activité apparue en France en 1990, « le Flag-rugby ». Sa particularité provient de la suppression du placage. Dirigés par les piliers Laurent Decoopman (directeur de l'ALSH), Marie Peltier (animatrice BAFA) et Anthony Darras (stagiaire BAFA), nos rugbymans n'ont commis aucune pénalité et ont inscrit plusieurs essais.

Sans mêlée mais avec la plus grande sécurité pour pallier aux fortes chaleurs de l'été, nos cavaliers se sont aventurés du côté des écuries du marais. Pieds aux étriers, ils se sont promenés à deux reprises dans les sous-bois de la forêt de Clairmarais.

L'araignée, la course de fusées, le furet et autres jeux diversifiés ont complété un programme déjà bien chargé.

Le partage du goûter avec les familles s'est avéré bien mérité !!!

Cavaliers et cavalières se sont ensuite défiés dans une atmosphère familière au jeu poules, renards et vipères puis sous la houlette de notre stagiaire et avec l'esprit très volontaire, nos missionnaires ont réalisé un atelier culinaire pour le moins extraordinaire.

De manière tonique et énergique, nos sportifs ont participé à un cours de zumbatomic avec Lilizumba. Moins acrobatique mais tout aussi technique, l'atelier informatique s'est soldé par quelques clics d'informatique avec une écriture en italique

.../...



ETE 2013

L'approche des nouveaux sports de précision, la passion de la course d'orientation, l'immersion en toute décontraction dans les bassins de la piscine d'Arques, la création de cerfs-volants, la réalisation d'un Scrapbooking et la manipulation de la pâte à sel, Ouhaa que d'émotions !!!

Sans pression et avec une grande cohésion, les enfants ont pratiqué un art martial avec l'accompagnement de berimbau et de pandeiro, des instruments traditionnels de musique Brésilienne.

Après s'être appropriés le rôle de capoeiristes, nos parachutistes ont déplié une toile de 6 mètres de diamètre pour réaliser divers jeux comme le pop-corn, le vent, la princesse, la crêpe, l'igloo, le champignon ainsi que « la reine momo ».

Méli-mélo dans le grand Zorro et dans les jeux musicaux, les enfants ont participé illico presto par cette belle météo à des jeux d'eau.

Aucun repos dans les 12 travaux mais un but fixe, intégrer l'armée d'Astérix. Aucune potion magique mais en revanche les enfants se sont initiés à la magie avec Anthony.

Peu importe les vainqueurs, le plus important pour nos footballeurs et nos handballeurs c'est le respect des valeurs.

La réception des familles pour prendre le repas réalisé par les enfants restera un très bon souvenir partagé dans la joie et la bonne humeur tout comme la ferveur de la fureur.

Pour leur plus grand bonheur, les sorties à Berck sur mer ainsi qu'à Plopsaland en Belgique ont enrichi un planning à 100 à l'heure !!!

Un grand merci à l'équipe d'encadrement, aux bénévoles et à tous ceux qui font de ce centre de loisir un immense succès.

ALSH

TOUSSAINT 2013

Histoire de débiter les vacances dans la plus belle des ambiances, « faisons connaissance » :

En perspective, un beau planning avec une entrée en speed-dating.

La vrille de la chenille, le mille-feuille des écureuils, l'original journal musical, le basique 1, 2, 3 musique, quel bonheur de participer au jeu du filet de pêcheurs.

Chargés d'émotions, les enfants se sont transformés en jolis papillons.

Chefs de missions d'investigations dans l'arrière-boutique de la salle informatique, ils ont effectué quelques clics de manière à rechercher le film de l'année classé « top secret ».

Dans une autre thématique, les enfants ont réalisé une main en mosaïque avant de participer à un cours de Zumbatomic avec une implication tonique et énergique. Chorégraphiée par Lilizumba, les enfants ont interprété « Bella de Maître Gims ».

Après avoir réalisé des pas et des figures de grande prouesse, les enfants ont été extra-forts en effectuant mille efforts dans un autre sport.

C'est avec un réel plaisir, et dans la décontraction la plus totale que les enfants ont poursuivi l'apprentissage de la Capoeira.

Une visite de la Croix-Rouge Française de Saint-Omer ainsi qu'une course Solid'alimentaire au sein-même du village ont complété un planning bien chargé.

.../...



TOUSSAINT 2013

Toujours avec autant de convivialité, nous avons partagé avec les familles le dernier goûter en regardant défiler le film de l'année.

Une rencontre placée sous le thème de la solidarité a eu lieu le mercredi 30 octobre 2013 avec les enfants du COT Anne Franck de St Omer.

Nous tenons à remercier Vincent Mailly pour la découverte de la Capoeira ainsi que Linda Moreau pour l'initiation de la Zumba.

Un grand remerciement à Karine Lengagne, Célia Debusschère, Delphine Lavisse et Monique Devisscher pour la préparation des crêpes et l'aide apportée au quotidien.

Merci également à Monsieur Franck BRULIN, Madame Marie-José Lapotre et toute l'équipe de la Croix-Rouge Française de Saint-Omer pour la visite, l'accueil chaleureux et le goûter offert à l'ALSH de Clairmarais et sans oublier l'ensemble des bénévoles...

Dans le cadre de la collecte pour la Croix-Rouge de St Omer, nous tenons vivement à remercier les Clairmaraisiens ainsi que les personnes extérieures à la commune pour leur générosité et l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé aux enfants".



ALSH

2013



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Après le discours de Monsieur le Maire devant le moment aux morts, L'assemblée s'est réunie pour la remise des prix aux concours des maisons fleuries pour ensuite partager un moment convivial autour du verre de l'amitié.

Les gagnants cette année sont :

Parcelles Camping

Mme Fasquel M.J
Mme Dousselaere C.
Mme Pech N.

Jardins

M. Pruvost P.
M. Vandenbossche JJ.
M. Epifani B.

Balcons

Mme Lasagesse B.
M. Motheron JF
Mme Leurs A.



REPAS DES AINES



Le dimanche 24 novembre, le Centre Communal d'Action Sociale de Clairmarais a mis à l'honneur les séniors en les conviant à son traditionnel repas. En raison des travaux de la salle communale, le repas a eu lieu cette année au restaurant « Lecoq en Papillote » à Saint-Omer. Accueil chaleureux et très convivial et repas à la hauteur de nos attentes.

Un show cabaret hors du commun nous a été proposé. L'humour était au rendez-vous.

Cette manifestation a donné l'occasion de mettre à l'honneur nos doyens : Thérèse Traché, 75 ans et Paul Devisscher, 88 ans.



Marché de Noël 2013

4^{ème} Marché de Noël :

Il faisait bon se promener sur le marché de Noël à Clairmarais. Produits du terroir, créations artisanales. Plus de 30 exposants cette année ont proposé des produits diversifiés.

Les gourmets avaient de quoi craquer pour les macarons, le miel, le fromage, les brioches, le champagne ou encore la charcuterie.

Les nombreux visiteurs ont pu faire leurs emplettes à la veille des fêtes de fin d'année.

Le père-noël a déambulé sur le marché et à distribuer toute l'après-midi ses friandises.

La manifestation a permis à la commune d'offrir aux enfants des tours de manèges à volonté mais leur a aussi donné l'occasion de se faire maquiller sur le stand prévu à cet effet et de repartir avec leurs sculptures de ballons.

Nous remercions l'équipe organisatrice et l'ensemble des bénévoles qui ont fait que cette journée soit une réussite.

A l'année prochaine pour la 5^{ème} édition !





Marché de Noël



Bourse aux livres au profit du Téléthon

Bibliothèque

« Le bonheur est dans..... Les livres ». Cette maxime résume l'esprit de la bibliothèque de Clairmarais.

Venez découvrir toute notre collection !!

Nous suivons l'actualité littéraire et nos achats réguliers vous offrent un panel de lecture très étoffé des dernières parutions.

Le Goncourt, le Fémina, le Renaudot n'auront plus de secrets pour vous. Les revues décor, cuisine, bricolages, bandes dessinées sont aussi présentes pour satisfaire petits et grands.

Toute l'équipe des bénévoles vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et sera heureuse de vous accueillir.

La bibliothèque est ouverte :

Le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Le samedi de 11h à 12h

Belle réussite pour la bourse aux livres de la bibliothèque lors du marché de Noël. La somme de 200 € sera reversée intégralement au profit du Téléthon.



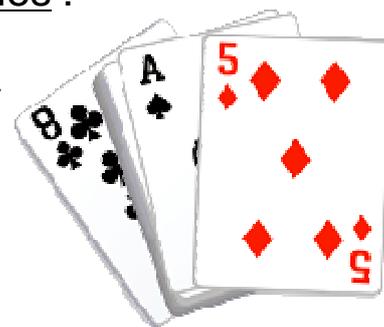
Association Détente et Amitié

Saison « Après-midis récréatives » 2013 - 2014

Venez partager un bon moment autour de jeux de cartes et/ou de sociétés

1 mardi sur 2 de 14h15 à 18h
à la salle des réunions de Clairmarais les :

Les 07 janvier (partage de la galette des rois) et 21 janvier
Les 04 et 18 février
Les 1^{er}, 15 et 29 avril
Les 13 et 27 mai
Les 10 et 24 juin



Cotisation annuelle (donnant accès à toutes les activités) : 10 euros

Renseignements :

Adrienne Quénut au 0680129284 ou 0972282399

Renseignements généraux :

Christian Lasagesse au 0321381400 ou 0682941830

Saison « Randonnées pédestres » 2013 - 2014

A la découverte de Clairmarais et des Villages avoisinant

1 mardi sur 2 rendez-vous à 14h au parking en face de l'église les :

Les 14 et 28 janvier
Les 11 et 25 février
Les 11 et 25 mars
Les 8 et 22 avril
Les 6 et 20 mai
Les 3 et 17 juin



Cotisation annuelle (donnant accès à toutes les activités) : 10 euros

Renseignements :

Brigitte et Bruno Delafosse au 0321932406 ou 0626353426

Renseignements généraux :

Christian Lasagesse au 0321381400 ou 0682941830

Le saviez-vous ?

JOYEUX NOËL



L'origine du Père Noël

Le Père Noël aurait pour origine Saint Nicolas. On retrouve dans sa représentation toute la symbolique de St Nicolas (barbe blanche, manteau rouge...).

Le père Noël voyage dans un traîneau tiré par des rennes, Saint Nicolas voyageait sur le dos d'un âne. Malgré la réforme protestante du XVI^e siècle qui supprima la fête de St Nicolas dans des pays d'Europe, les Hollandais gardèrent leur Sinter Klaas (nom hollandais pour Saint Nicolas) et sa distribution de jouets.

Lorsqu'ils s'installèrent aux États-Unis, Sinter Klass devint Santa Claus. Santa Claus subit des transformations vestimentaires et culturelles pour se transformer en un Père Noël plus convivial.



Clément Clarke MOORE écrivit en 1821 un conte de Noël pour ses enfants intitulé «La nuit d'avant Noël » dans lequel le Père Noël apparaît dans son traîneau tiré par des rennes.

Ce même auteur rédigea un texte intitulé « la visite de St Nicolas » qui parut dans le journal « Sentinel » de New York le 23 décembre 1823. Ce texte parlait de lutins qui distribuaient des cadeaux aux enfants par la cheminée et se déplaçaient dans une carriole tirée par 8 rennes (répondant aux noms de Blitzen, Dasher, Dancer, Comet, Cupid, Donder, Prancer et Vixen).

Un neuvième renne fut rajouté en 1939 : Rudolf, qui fut chargé d'éclairer le chemin du père Noël grâce à son « nez rouge lumineux ». Le récit fut traduit en plusieurs langues et diffusé dans le monde entier

.../...

La 'naissance' du Père Noël



En 1863 un journal New-Yorkais, rêva Santa Claus d'un costume garni de fourrure blanche et portant un large ceinturon de cuir. Le dessinateur Thomas NAST en fut l'auteur. Pendant près de 30 ans, Thomas NAST représenta, dans ce journal, Santa Claus ventru et jovial, à la barbe blanche et accompagné de rennes.

C'est en 1885 que l'illustrateur de ce journal dessina le parcours du Santa Claus qui va du pôle Nord aux Etats-Unis; sa résidence était ainsi officiellement établie ...

Un an plus tard, l'écrivain Georges P. WEBSTER précisa que la manufacture de jouets ainsi que la maison du père Noël « étaient cachées dans la glace et la neige du Pôle Nord » confirmant par cette affirmation les dessins de NAST.

Il aura fallu attendre 1931 ... et Coca Cola !



La firme Américaine a eu le génie de demander à Haddon SUNDBLOM de dessiner ce vieux bonhomme en train de boire du Coca Cola pour reprendre des forces pendant la distribution de jouets. Ainsi les enfants seraient incités à en boire durant l'hiver.

Le dessinateur l'habilla aux couleurs de la célèbre bouteille de Coca Cola : rouge et blanc. Ce nouveau look et la renommée que lui valut la publicité, firent du vieux bonhomme le maître planétaire de la nuit magique, le Père Noël.

Il y eu bien quelques mouvements de protestation de la part des Catholiques contre cette envahissante popularité, la nuit du 24 au 25 décembre étant à l'origine celle de l'enfant Jésus. Certaines manifestations allèrent même jusqu'à brûler l'effigie du Père Noël, mais tout rentra dans l'ordre au fil du temps.

Quoiqu'il en soit, l'arrivée du Père Noël reste magique pour tous et symbolise tout notre attachement à notre famille et à nos proches ...



Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! Il a lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Cette année, 412 communes ont la possibilité de se faire recenser en ligne. Lancé en 2012, ce programme d'expérimentation prévoit une généralisation à l'ensemble du territoire français en 2015.



Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer (Suite)

Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet :

www.le-recensement-et-moi.fr





Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**Pour un aménagement harmonieux
et partagé de notre territoire**

Le 13 avril 2012, les élus communautaires ont choisi d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Véritable projet de territoire, il fixe pour les 10 à 15 années à venir les objectifs d'aménagement et de développement de notre agglomération.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme élaboré par un groupement de communes pour gérer l'occupation de l'espace et l'aménagement du territoire intercommunal. Il est l'expression d'une vision globale du territoire et le fruit d'une nouvelle manière d'élaborer la politique communautaire, en matière d'aménagement et d'urbanisme.

En effet, pour la première fois, la CASO aura à traiter, dans un document unique, l'ensemble des thématiques qui concourent à la stratégie d'organisation de son territoire : l'habitat, l'environnement, les déplacements, le développement économique, les paysages...

PLUi : un périmètre élargi

L'originalité du PLUi réside dans le périmètre d'études qui couvre non seulement le territoire actuel de la CASO (19 communes), mais intègre également les 6 nouvelles communes qui rejoindront notre Etablissement au 1er janvier 2014 : Nordausques, Tournehem sur la Hem, Zouafques, Nort-Leulinghem, Bayenghem-les-Eperlecques et Mentque-Nordbécourt.

.../...

PLUi : les grandes étapes

La procédure d'élaboration du PLUi relève de la compétence de la CASO. C'est elle qui pilote la démarche en collaboration avec ses communes membres et avec l'appui technique de l'agence d'urbanisme, des services de la DDTM et de cabinets spécialisés pour certaines thématiques. L'arrêt de projet de PLUi est envisagé pour la fin d'année 2015 et son approbation dans le courant de l'année 2016.

En bref :

- 2013 : élaboration de l'état des lieux du territoire et du diagnostic stratégique territorial.

- 2014 : élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du territoire.

- 2015 : déclinaison du PADD dans les règlements écrits et graphiques (plans de zonage), réalisation des orientations d'aménagement et de programmation.

Tous concernés !

L'élaboration d'un projet de territoire, aussi ambitieux soit-il, ne peut se concrétiser que s'il est partagé par l'ensemble des acteurs qui le composent : élus, citoyens, services de l'Etat, acteurs économiques, responsables d'associations... hommes et femmes de tous horizons confondus.

C'est pourquoi les élus ont souhaité communiquer et échanger, dès la prescription d'élaboration du PLUi en 2012, autour de ce projet éminemment important pour le territoire et ses habitants.

.../...

Pour s'informer

- Le dossier de concertation : il est à votre disposition dans les mairies ou à la CASO. Il contient l'ensemble des documents d'étude validés au cours de la procédure ainsi qu'un registre sur lequel chacun peut faire part de ses remarques ou idées sur le projet.

- Le site internet de la CASO : les documents validés sont en consultation et téléchargeables sur **le site www.ca-stomer.fr**. Il vous est également possible d'envoyer un mail pour faire part, là aussi, de vos remarques.

- Des publications régulières, via le journal de la CASO, vous permettront de rester informé de l'état d'avancement de la démarche, des dates de réunions publiques... ces données seront également relayées via les supports de communication communaux lorsqu'ils existent.

Réunions publiques : un rendez-vous à ne pas manquer

Vous êtes désireux de partager vos connaissances et votre perception du territoire ? Durant le dernier trimestre 2013, plusieurs réunions publiques seront organisées pour présenter les résultats du diagnostic stratégique territorial et recueillir vos contributions. Ces rendez-vous sont ouverts à tous les habitants du territoire intéressés par la construction de la CASO de demain.

La même démarche sera également engagée en 2014 lors de l'élaboration du projet de territoire.

Contact :

Claire Miersman, responsable du service communication

c.miersman@ca-stomer.fr

Benoît Cousin, Ingénieur urbaniste

b.cousin@ca-stomer.fr

PELE-MELE

Photos 2013



Repas des aînés



Marché de Noël



Cérémonie du 11 novembre

Notre recette

BUCHE DE NOEL AUX FRUITS



Temps de préparation : 60 minutes

Temps de cuisson : 10 minutes

Ingrédients (pour 6 pers) :

Pour le gâteau roulé :

4 oeufs / 125 g de farine / 100 g sucre en poudre / 2 sucres vanillé / 1 càc de levure chimique

Pour la garniture :

200 g de mascarpone / 450 g de fruits au choix (frais ou surgelés) / 2 càs de sucre en poudre / sirop de fruits / rhum

Pour le glaçage : 300 g de mascarpone / 3 càc de sucre glace / 2 càc de concentré de vanille liquide

Préparation du gâteau roulé :

- Préchauffer votre four à 200°C (thermostat 6-7).
- Séparer les blancs des jaunes.
- Ajouter le sucre + sucre vanillé aux jaunes d'œufs et battre le mélange jusqu'à blanchiment.
- Ajouter ensuite doucement la farine et la levure chimique (le mélange devient très consistant).
- Monter les blancs d'œufs en neige et les incorporer au mélange.
- Etaler le mélange sur la plaque du four préalablement bien beurrée et enfourner pendant environ 10 minutes.

.../...

Préparation de la garniture :



Pendant la cuisson du gâteau roulé :

Mixer 200 g de fruits et les mélanger à 200 g de mascarpone et 2 càs de sucre.

Préparer le sirop au rhum en mettant le même volume de sirop et rhum dans un bol et environ 3 fois le volume en eau.

Une fois le gâteau roulé cuit, le démouler sur un linge humide et humidifier l'autre face au pinceau avec le mélange de sirop/rhum .

Une fois le gâteau humidifié, couper les bord du gâteau afin d'obtenir un joli rectangle

Etaler sur le gâteau le mélange mascarpone + fruits.

Parsemer sur le mélange étalé, environ 200 g de fruits non mixés (en réserver 50 g environ pour la décoration), puis rouler le biscuit

Préparation du glaçage :

Prendre les 300 g de mascarpone restants et y mélanger le sucre glace et l'extrait de vanille, puis étaler ensuite sur le gâteau roulé ce mélange, à l'aide d'une spatule.



Pour la décoration :



Faire des rainures sur la glaçage à l'aide d'une fourchette.
Saupoudrer de chocolat en poudre ou de cannelle
Disposer des fruits restants ainsi que des sujets de décoration de Noël..... Réserver au réfrigérateur plusieurs heures

Bonne dégustation !

Moment Détente

MOTS MASQUÉS: FÊTE DES ROIS

F M

F X

E R W S

E A R L

Ç L N A H Y

M I G Z F E

E N N O R U O C O I A E B V E I R A M U

P E L B A T E U T P H V X E W U A E G T

N Z R Y O J W E A T E I Z T J L R I

F R E F E T E N L N R V Y C E W

H R G F R C E A I S C H I R

I V R D R H B K R I V E

E H F R E P J A E O N I D E

G S A X I B S C R A N J Y A

S E P M P S A H A J E P J O J X

H S A E I S E U Z E B E S G

R A G P O L K G G P R S E E

G E O R G A N H U P

F S L J F O S H

Ç W X A

EPIPHANIE

FETE

ROIS

MAGES

MELCHIOR

BALTHAZAR

GASPARD

ETOILE

BERGER

JESUS

MARIE

JOSEPH

CRECHE

ETABLE

FEVE

FRANGIPANE

JANVIER

COURONNE

REINE



Directeur de la publication : Monsieur Damien MOREL
Titre : La Gazette de Clairmarais - IPNS